



Conseil régional du Centre-Val de Loire  
9, rue Saint Pierre-Lentin  
CS 94117  
45041 Orléans Cedex 1  
Tél : 02 38 70 30 30 – Fax : 02 38 70 31 18  
[www.centre-valde Loire.fr](http://www.centre-valde Loire.fr)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

045-234500023-20210702-21\_02\_02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2021

Affichage : 06/07/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



## Délibération de l'Assemblée Plénière

DAP N° 21.02.02

**ADOpte A L'UNANIMITE**

### **OBJET : Mise en place de la Commission Permanente Régionale et élection de ses membres**

Le Conseil régional, réuni en Assemblée plénière le 2 juillet 2021, à ORLEANS, après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil régional ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement les articles L 4133-4 et L 4133-5 ;

Considérant que quatre listes ont été déposées auprès du Président dans l'heure qui a suivi le vote sur la composition de la Commission Permanente

### **DECIDE**

#### **1° - Composition de la Commission Permanente**

- de mettre en place, pour la durée du mandat, une Commission Permanente Régionale de 25 membres composée :
  - du Président du Conseil régional, membre de droit
  - de 14 Vice-présidents,
  - de 10 autres membres.

**2° - Election aux différents postes de la Commission Permanente :**

- Considérant que quatre listes ont été déposées auprès du Président pendant l'heure qui a suivi le vote de la décision relative à la mise en place d'une commission Permanente , il a été procédé à l'élection des 24 membres de la Commission Permanente au scrutin de liste en application des dispositions de l'article L 4133-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

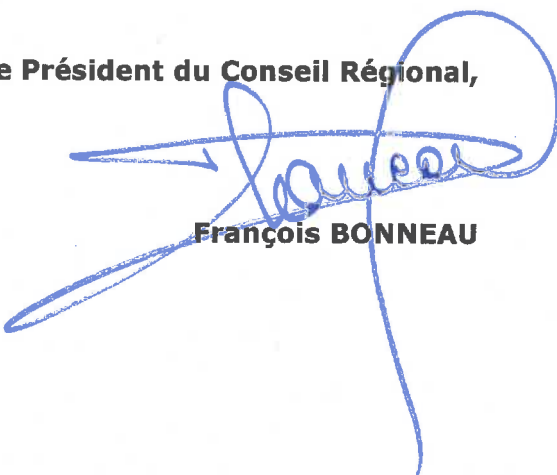
A l'issue de ce premier scrutin à la proportionnelle, règle de la plus forte moyenne, ont été élus membres de la Commission Permanente :

- Monsieur Marc GRICOURT
  - Madame Carole CANETTE
  - Monsieur Charles FOURNIER
  - Madame Sylvie DUBOIS
  - Monsieur Harold HUWART
  - Madame Anne BESNIER
  - Monsieur Philippe FOURNIE
  - Madame Delphine BENASSY
  - Monsieur Jean-François BRIDET
  - Madame Magali BESSARD
  - Monsieur Dominique ROULLET
  - Madame Gaëlle LAHOREAU
  - Monsieur Jean-Patrick GILLE
  - Madame Temanuata GIRARD
  - Monsieur Nicolas FORISSIER
  - Madame Constance DE PÉLICHY
  - Monsieur Marc ANGENAULT
  - Madame Christine FAUQUET
  - Monsieur Aleksandar NIKOLIC
  - Madame Mathilde PARIS
  - Monsieur Michel CHASSIER
  - Madame Mylène WUNSCH
  - Monsieur Philippe VIGIER
  - Madame Gaëtane TOUCHAIN-MALTÊTE
- 
- Il a été ensuite procédé, conformément aux dispositions de l'article L 4133-5 du code général des collectivités territoriales, à l'élection des 14 vice-présidents.

Ont été élus aux postes de vice-Président :

- 1<sup>er</sup> Vice-Président : Monsieur Marc GRICOURT
- 2<sup>ème</sup> Vice-Président : Monsieur Charles FOURNIER
- 3<sup>ème</sup> Vice-Présidente : Madame Carole CANETTE
- 4<sup>ème</sup> Vice-Président : Monsieur Harold HUWART
- 5<sup>ème</sup> Vice-Présidente : Madame Delphine BENASSY
- 6<sup>ème</sup> Vice-Président : Monsieur Jean-Patrick GILLE
- 7<sup>ème</sup> Vice-Présidente : Madame Sylvie DUBOIS
- 8<sup>ème</sup> Vice-Président : Monsieur Jean-François BRIDET
- 9<sup>ème</sup> Vice-Présidente : Madame Magali BESSARD
- 10<sup>ème</sup> Vice-Président : Monsieur Dominique ROULLET
- 11<sup>ème</sup> Vice-Présidente : Madame Anne BESNIER
- 12<sup>ème</sup> Vice-Présidente : Madame Gaëlle LAHOREAU
- 13<sup>ème</sup> Vice-Président : Monsieur Philippe FOURNIE
- 14<sup>ème</sup> Vice-Présidente : Madame Temanuata GIRARD

**Le Président du Conseil Régional,**



**François BONNEAU**

**SIGNE ET AFFICHE LE : 5 juillet 2021**

N.B : Le Président susnommé certifie le caractère exécutoire de cette décision qui peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans CEDEX 1, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification. Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr> dans ce même délai.